

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N°26-56

Avenant N°1 à la Convention de veille et de stratégie foncière avec la commune Saint-André-le-Gaz et la communauté de communes des Vals du Dauphiné (38B029)

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
- VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L321-1 portant sur les missions des Établissements Publics Fonciers ;
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU la Délibération n°26-19 du Conseil d'Administration du 6 mars 2026 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général
- VU la Délibération n°23-092 du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2023 relative aux nouveaux modèles types de Conventions de Veille et de Stratégie Foncière, des Conventions Opérationnelles et des Conventions d'Etudes et des Conventions de Réserve Foncière à la suite de l'approbation du PPI 2021-2025 et des modalités de présentation et d'approbation desdites conventions ;
- VU la Convention de veille et de stratégie foncière avec la commune Saint-André-le-Gaz et la communauté de communes des Vals du Dauphiné et l'EPORA, approuvée par délibération N°21-094 du Conseil d'Administration du 28 mai 2021 signée le 21 octobre 2021 ;
- VU la présentation de la Directrice Générale.

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte du nouveau montant d'encours acceptable pour l'EPORA et nécessaire aux stratégies foncières sur le territoire,
- ✓ Approuve le principe d'un avenant N°1 à la Convention de veille et de stratégie foncière, à conclure entre la commune Saint-André-le-Gaz et la communauté de communes des Vals du Dauphiné et l'EPORA, modifiant :

- L'encours maximal porté à 4 500 000 €

✓ Mandate la Directrice Générale, à l'effet de :

- Finaliser sur les bases retenues le texte de l'avenant,
- Signer cet avenant dans un délai de 12 mois à compter du 24 juin 2026 et mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

La Directrice Générale

DocuSigned by:
Florence HILAIRE
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

Le Président du Conseil d'Administration

Signé par :
VERCHERE Patrice
BDF109246CCC445...

Patrice VERCHERE

Pour le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation,
la Secrétaire Générale Adjointe pour les affaires régionales

30/6/2026

Signé par :
Claire HEBERT
52A196BF64C6496...

Claire HEBERT